



# AVIS JUIN 2021

## COVID 19 : extrait du Décret du 7 juin 2021

### **Mariages :**

Du 9 juin au 30 juin les repas de mariage seront de nouveau autorisés en intérieur mais les participants devront rester assis et leur nombre ne devra pas dépasser 50% de la capacité d'accueil de la salle, avec un maximum de 6 personnes par table ; **la restauration debout comme les cocktails et buffets ainsi que les pistes de danse en intérieur demeureront interdites.**

Du 19 juin au 30 juin les fêtes de mariage organisées en extérieur sur des espaces publics seront comme tous les autres rassemblements limités à des groupes de 10 personnes.

A compter du 30 juin, les mariages pourront être organisés sans restriction, en intérieur comme en extérieur, mais dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

Dans tous les cas les règles du couvre-feu (23h) s'appliqueront à tous les convives.

### **Activités : jusqu'au 30 juin**

Les salles polyvalentes pourront désormais accueillir du public pour toutes les activités « sportives, physiques, ludiques, culturelles ou de loisir », à l'exception des sports collectifs et de combat et des chorales, **avec une jauge fixée à 65%.**

### **Masques jetés par les jeunes**

Nous demandons aux jeunes du village : petits, collégiens ou lycéens de ne pas jeter leurs masques en rentrant chez eux. Nous comptons sur les parents pour appuyer notre demande.

**Respect des lieux** : le préau a été repeint et restauré par un groupe de bénévoles, merci de respecter leur travail en évitant de jouer au ballon sous le préau.

### **Elections départementales et régionales**

#### Date des élections :

1<sup>er</sup> tour le 20 juin 2021

2<sup>ème</sup> tour le 27 juin 2021

Pour voter dans le respect des règles sanitaires, **le bureau de vote sera délocalisé et installé à l'Espace de Rencontre et de Loisirs(ERL)**, arrêté préfectoral du 6 mai 2021 « transfert bureau de vote ». Les panneaux électoraux ont été installés conformément à la loi, près du bureau de vote, sur le parking de l'ERL. Bureau de vote ouvert de 8h à 18h

Les nouveaux inscrits sur les listes électorales recevront bientôt leur carte d'électeur dans leur boîte à lettres. Sinon la carte en cours est celle qui vous a été remise en 2019.

Pour voter, **munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur** : les personnes qui seront à l'accueil ne vous connaissent pas obligatoirement. **Le port du masque est obligatoire.**

Un parcours sera signalé dans la salle ; vous voterez d'abord pour les élections départementales puis pour les élections régionales. Il ne pourra y avoir que 6 électeurs en même temps dans la salle.

Après avoir voté vous sortirez par l'arrière de la salle ce qui évitera aux électeurs de se croiser.

## Informations communales « express » grâce à l'Application Iliwap

Rappel : vous pouvez avoir accès très rapidement aux dernières actualités communales en chargeant l'application **Iliwap** sur votre téléphone. C'est gratuit et simple à installer.

**Nous comptons 176 abonnés à ce jour.**

### Site communal :

#### **NOTRE NOUVEAU SITE COMMUNAL EST OUVERT !**

Il mérite d'être visité, un grand merci à Marylise MOROT et Julie GENCE

Le nom n'a pas changé : [www.barges.fr](http://www.barges.fr)

Attention l'agenda de location de l'ERL et du préau n'a pas encore été mis à jour. Cela ne saurait tarder.

### Désherbage :

Le 29 mai une vingtaine d'habitants a participé au désherbage des massifs dans la commune. Nous les remercions vivement. De même nous remercions les habitants qui ont enlevé les mauvaises herbes sur leur trottoir.

Yannick, notre agent, a apprécié ce geste, l'entretien de notre village, que nous voulons garder propre et beau, demande une attention régulière, très prenante et selon la saison ou la météo exige « une activité débordante ».

Lorsque vous le pouvez, piochez vos trottoirs, nous vous rappelons que c'est un devoir légal qui incombe aux riverains.

### Affouages

La 4<sup>ème</sup> tranche d'affouages (bois de la Moirie) pourrait se dérouler cet hiver 2021-2022.

Les candidats affouagistes sont invités à se faire connaître en mairie avant le 16 juillet 2021. (Mot ou mail).

Les conditions seront précisées ultérieurement.

### Nuisances sonores

C'est l'été, la canicule incite à s'aérer le soir, à profiter des terrasses...Cela amène aussi à dormir fenêtres ouvertes.

Afin d'éviter toute animosité ou querelle de voisinage, nous vous invitons à faire preuve de **tolérance** pour les uns et de **civisme** et de **respect** pour les autres. Par exemple :

Veiller à ce que vos chiens n'aboient pas la nuit,

Eviter de forcer sur les basses lorsque vous écoutez de la musique,

Penser à ne pas parler trop fort, la nuit on entend davantage les conversations,

Ne pas sauter ou jouer bruyamment dans la piscine,

Eviter toute animation qui risque de faire du bruit et gêner,

Se dire qu'à minuit on ne fait plus de bruit du tout, (réglementairement tapage nocturne au-delà de 22h)

Lorsqu'il y a une fête exceptionnelle : prévenir les voisins semble être une bonne démarche,

Merci par avance.

### Animations

\*Pétanque intervillages le 12 juin à Barges.

\*Tournoi de foot enfants et adultes de Barges le samedi 26 juin.

\*Concert complètement Barges vendredi 2 juillet et samedi 3 juillet.

\*14 juillet

### Objets trouvés :

\*Paire de lunettes pour enfants, de marque Rayban, et monture bleu et orange, trouvée sur le city stade.

\*Sweat gris enfant.